

LA **BIODIVERSITÉ**
DANS LES **BOISÉS**
ENDOMMAGÉS

PAR LE

VERGLAS

DE JANVIER 1998

JANVIER 1998. Une tempête de verglas d'une violence inouïe s'abat sur le sud-ouest de la province. Des milliers de personnes sont privées d'eau, d'électricité et de chauffage. Nombre d'entre elles devront même patienter plusieurs semaines avant de pouvoir reprendre le cours normal de leurs activités.

Les dommages atteignent des proportions considérables. Et le paysage offre un air d'apocalypse : des arbres, voire des sections entières de boisés, courbés, étêtés, cassés n'ont pu résister au poids accumulé de la glace.

LES DOMMAGES AUX FORÊTS

Dans les semaines qui ont suivi la tempête de verglas, la Direction de la conservation des forêts du ministère des Ressources naturelles a survolé les secteurs affectés. Les spécialistes ont estimé qu'un peu plus de 1 770 000 hectares de forêt avaient été endommagés et la quasi-totalité (92%) de cette étendue se situait en forêt privée.

La gravité des dommages variait selon les régions. Cependant, les dégâts les plus sévères se situaient dans le secteur Montérégie/Centre-du-Québec où 79% de la superficie boisée était significativement atteinte. La carte qui suit illustre l'ampleur de la catastrophe.

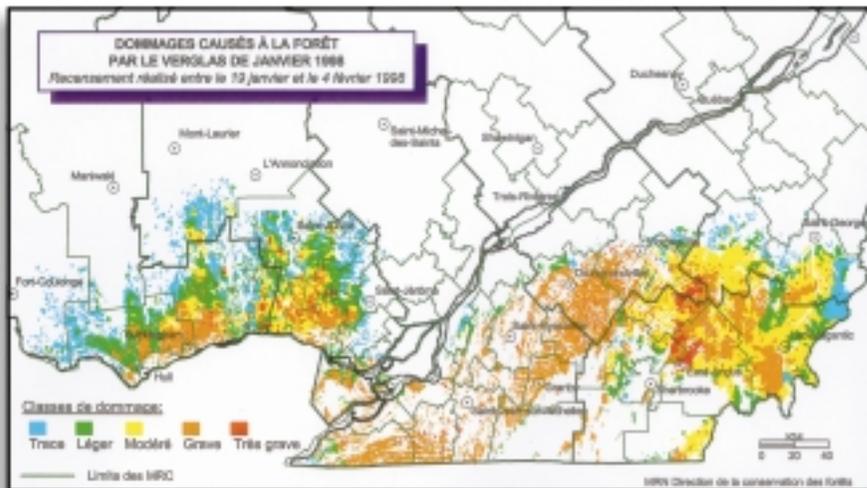
DES PROGRAMMES D'AIDE À L'INTENTION DES PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS

Conscient de l'importance des dommages causés par le verglas et soucieux d'aider les propriétaires de lots boisés dans leurs travaux de remise en état, le gouvernement du Québec, en collaboration avec le gouvernement du Canada, a mis sur pied des programmes spéciaux d'assistance financière.

Grâce à ces programmes, les propriétaires reçoivent des conseils concernant l'aménagement des peuplements endommagés par le verglas, et peuvent bénéficier d'une aide financière.

UNE PARTICULARITÉ DES PROGRAMMES D'AIDE : LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

La remise en état des boisés affectés par le verglas pose un défi intéressant, car les forêts en cause comptent parmi les plus riches en termes de « biodiversité ». En fait, on y trouve la plupart de nos espèces menacées ou vulnérables, plusieurs écosystèmes forestiers exceptionnels ainsi que de nombreux habitats fauniques. Il est donc crucial de protéger ces éléments particuliers de la biodiversité lors des travaux de restauration.



Quelques éléments particuliers de la biodiversité touchés par le verglas

FLORE MENACÉE OU VULNÉRABLE

Conopholis d'Amérique

Cette plante rare ne réussit à vivre qu'en s'associant aux racines du chêne rouge.



André Bouchard, Jardin botanique de Montréal

FAUNE MENACÉE OU VULNÉRABLE

Salamandre à quatre doigts

Présente dans le sud-ouest du Québec, la salamandre à quatre doigts compte parmi les plus rares de la province.



Jean-Sébastien Hébert, Fondation de la faune du Québec

ÉCOSYSTÈME FORESTIER EXCEPTIONNEL

Le Boisé-des-Muir

Cette forêt ancienne n'a subi que de très légères perturbations depuis le début de la colonie. On y trouve un arbre âgé de 320 ans.



Jean-François Bergeron, MRN

HABITAT FAUNIQUE

Héronnière

Lieu de nidification occupé pendant plusieurs années par le grand héron, le bihoreau gris ou la grande aigrette, la héronnière se distingue par la présence de nombreux nids à la cime de grands arbres.



MRN

POURQUOI SE SOUCIER DE LA BIODIVERSITÉ ?

La biodiversité se définit comme l'ensemble des formes de vie, des milieux qu'elles habitent et des interactions entre tous ces éléments. Notre bien-être, notre survie même, dépendent de cette richesse naturelle puisqu'elle est source de nourriture, de médicaments et de matières premières indispensables.

Les forêts québécoises contribuent à la biodiversité de la planète.

Celles du sud de la province sont particulièrement riches et elles renferment des éléments qui suscitent actuellement beaucoup d'inquiétudes en raison de leur rareté, de leur rythme de disparition ou de la disparition de leur habitat.

Or, en endommageant les boisés, le verglas a modifié le milieu de vie de ces plantes, de ces animaux et de ces forêts remarquables.

De plus, les travaux requis pour remettre ces boisés en état entraîneront d'autres bouleversements.

Des mesures s'imposent donc pour protéger les éléments particuliers de ces forêts.



MRN



MRN



MRN



Jean-François Bergeron, MRN

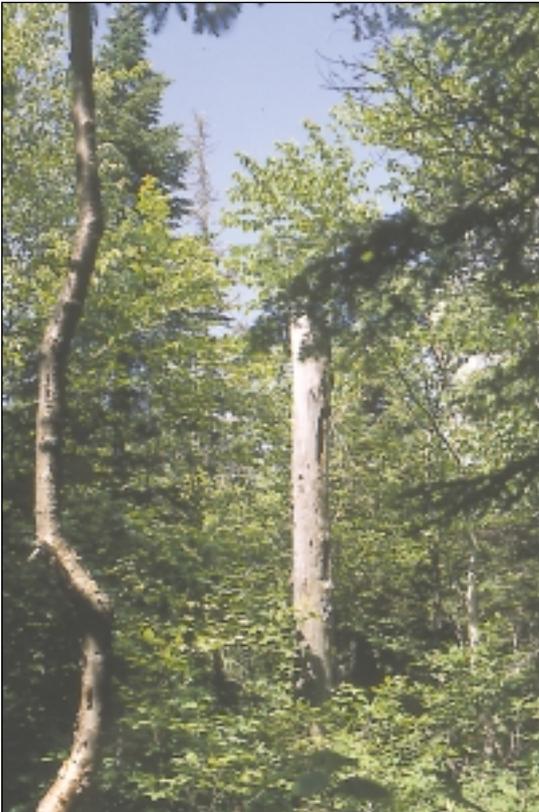


MRN

COMMENT LES PROGRAMMES PROTÈGENT-ILS LA BIODIVERSITÉ ?

MESURES GÉNÉRALES *

En respectant quelques mesures fort simples lors de la remise en état des boisés (préservation des bandes de protection autour des lacs et des cours d'eau, conservation de chicots ou d'arbres montrant des signes d'utilisation par la faune, etc.), on peut réduire l'impact des travaux sur les espèces animales et végétales et sur leur habitat et l'on contribue au maintien de la biodiversité.



Agathe Cimon, MRN

Plusieurs espèces animales utilisent les chicots pour nicher ou se percher.

* Un document décrivant les mesures générales est disponible auprès de votre conseiller forestier ou de votre agence régionale de mise en valeur.

MESURES SPÉCIFIQUES

Les éléments les plus fragiles de la biodiversité exigent des mesures particulières. La prise en compte de la biodiversité dans le cadre des programmes verglas vise justement à assurer le maintien de ces éléments dans leur milieu.



Bruno Boulet, MRN

Dans un premier temps, le conseiller forestier, chargé d'élaborer un plan de récupération pour les boisés lourdement endommagés, doit vérifier si la propriété renferme un élément particulier de la biodiversité : une espèce faunique ou floristique menacée ou vulnérable, un écosystème forestier exceptionnel ou un habitat faunique. Le cas échéant, le ministère des Ressources naturelles précise les mesures de protection qui doivent être intégrées au plan de récupération et respectées lors de l'exécution des travaux.

Pour être efficaces, les mesures spécifiques doivent tenir compte de certains aspects : les exigences des éléments à protéger, les particularités du secteur qui les abrite et les objectifs du propriétaire, dont la collaboration est indispensable.

AU CŒUR DE L'ACTION

Le verglas a gravement affecté les forêts du sud du Québec considérées comme les plus riches sur le plan de la biodiversité. Or, la majorité de ces forêts sont de propriété privée.

Les propriétaires dont le boisé renferme l'un ou l'autre des éléments les plus fragiles de la biodiversité peuvent contribuer au maintien de la richesse de notre patrimoine naturel. En fait, sans leur collaboration, on ne peut assurer la sauvegarde des espèces, des habitats ou des écosystèmes mis en péril par les effets conjugués du verglas et des activités de récupération.

Les programmes spéciaux d'assistance financière pour les propriétaires de boisés endommagés par le verglas pourraient permettre le développement de nouvelles pratiques forestières qui protègent la biodiversité. Pour y parvenir, la coopération et la participation des personnes et organismes concernés (propriétaires, conseillers forestiers, agences régionales de mise en valeur, municipalités, ministères) s'avèrent essentielles.

Rédaction : Lise Deschênes

Photo de la page couverture : Louise Innes, MRN

Ce projet a été financé conjointement par le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec